

30/12) Autorisation de passer un marché avec la S.E.N.C.A. pour fournitures diverses en 1964.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec la Maison SEICA pour fournitures diverses nécessaires aux différents services communaux en 1964. " La dépense est imputable sur les disponibilités de l'article 609 " autres fournitures ".

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 24 Décembre 1964
P/le Préfet absent en mission
Le Secrétaire Général
Signé : J. Duchesne